

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 6 mai 2024 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également la mairesse suppléante, Katherine Dubois et les conseillers Clifford Lancaster, Guy Boutin, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le conseiller André Bussière est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE Le 6 mai 2024 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe
- 4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 2024
- 5. Période de questions Sujets généraux
 - 5.1 Nicolas Busque Parc Gouin Piste
 - 5.2 Johanne Brassard Nommé parc industriel Marc-André Martel
 - 5.3 Alain Boisvert Projet intégré Crédit taxes par secteur
 - 5.3 Richard Hébert Rue Belmont Véhicules lourds

6. Urbanisme

- 6.1 Avis de conformité et entrée en vigueur
 - 6.1.1 Règlement numéro 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108
 - 6.1.2 Règlement numéro 327 modifiant la 3° partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement »
 - 6.1.3 Règlement numéro 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111
- 6.2 Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés Avis de motion et premier projet Adoption
- 6.3 Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme Avis de motion et premier projet Adoption
- 6.4 Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1 Avis de motion et premier projet Adoption
- 6.5 PIIA-5 25 à 27, avenue de Melbourne Nord Nouvelle fondation
- 6.6 PIIA-1 249, rue Cleevemont Solarium
- 6.7 PIIA-1 19, avenue de Melbourne Nord Revêtement, fenêtres et escalier
- 6.8 PIIA-3 386, rue du Collège Nord Réparation des balcons
- 6.9 Formation Membres du comité consultatif d'urbanisme
- 6.10 Programme OASIS Convention d'aide financière Signataire

7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

- 7.1 Nettoyage des puisards Soumissions reçues
- 7.2 Asphaltage des rues Soumissions reçues
- 7.3 William Murphy Tonte des mauvaises herbes sur la rue Principale et le long de la voie ferrée sur la rue Principale Sud Soumission
- 7.4 Avizo Étude du site de dépôt à neige Offre de service
- 7.5 Bruno Fauteux Électrique Installation d'une protection pour les surtensions Usine de filtration Offre de service
- 7.6 Marquage Traçage Québec Peinturer les lignes de rues Offre de service
- 7.7 Pont MacKenzie Circulation poids lourds



8. Service récréatif

- 8.1 Entreprise S2C inc. Travaux au centre communautaire Balcons Soumission
- 8.2 Cimco Réfrigération Fourniture d'une plateforme de service pour le condenseur évaporatif (échelle) Soumission

9. Administration - Direction générale

- 9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général Dépôt
- 9.2 Règlement d'emprunt numéro 113 Renouvellement Règlements d'emprunt numéros 323 et 324 Ajout
 - 9.2.1 Résolution d'adjudication
 - 9.2.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet
 - 9.2.3 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation
- 9.3 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin -Adoption du règlement
- 9.4 État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales Dépôt

10. Police, incendies et sécurité civile

11. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 11.1 Festival de l'auto ancienne de Richmond Fermeture des rues Demande d'autorisation
- 11.2 Fondation Émergence Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie Demande d'appui
- 11.3 Sclérose en plaques Canada (Division du Québec) Mois de la sensibilisation Demande de soutien
- 11.4 Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François -Souper bénéfice aux homards - Invitation
- 11.5 Fondation québécoise du cancer Sûreté du Québec 4° édition du « Déjeuner du Directeur » Invitation
- 11.7 Comité de la gouvernance Demande de contribution
 - 11.7.1 Expo des jeunes de Richmond
 - 11.7.2 Gala Tournesol d'or
 - 11.7.3 Club 4-H
 - 11.7.4 Festival de l'auto ancienne

12. Correspondances diverses

12.1 Réseau des lesbiennes du Québec - Remerciements

13. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

14. Affaires nouvelles

- 14.1 Nettoyage des rues
- 14.2 Soirée des bénévoles
- 14.3 Ministère des Transports Éclairage

15. Période de questions - Sujets à l'ordre du jour

15.1 Michel Jeanson - Chevaliers de Colomb - Aide financière

16. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

3. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le maire dépose et fait la lecture du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS GÉNÉRAUX

5.1 Nicolas Busque - Parc Gouin - Piste

M. Busque demande au conseil où on en est avec les pistes de vélo au Parc Gouin.

5.2 Johanne Brassard - Nommé parc industriel Marc-André Martel

M^{me} Brassard remercie le conseil pour avoir procédé à la dénomination du parc industriel au nom de l'ex-maire de Richmond, M. Marc-André Martel.

5.3 Alain Boisvert - Projet intégré - Crédit taxes par secteur

M. Boisvert demande s'il est possible d'élargir les territoires où sont permis les crédits de taxes à la rénovation/construction.

5.4 Richard Hébert - Rue Belmont - Véhicules lourds

M. Hébert fait part au conseil qu'il y a toujours circulation de véhicules lourds sur la rue Belmont et que c'est totalement inacceptable.

6. URBANISME

- 6.1 Avis de conformité et entrée en vigueur
 - 6.1.1 Règlement numéro 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108

 Le directeur général dépose la lettre reçue de la MRC du Val-Saint-François

concernant l'avis de conformité et de l'entrée en vigueur du Règlement 326 modifiant les articles 10, 91 et 92 ainsi que l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108.

6.1.2 Règlement numéro 327 modifiant la 3° partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement »

Le directeur général dépose la lettre reçue de la MRC du Val-Saint-François concernant l'avis de conformité et de l'entrée en vigueur du Règlement 327 modifiant la 3° partie du Règlement numéro 107 du plan d'urbanisme portant sur « Les grandes orientations d'aménagement ».

6.1.3 Règlement numéro 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111

Le directeur général dépose la lettre reçue de la MRC du Val-Saint-François concernant l'avis de conformité et de l'entrée en vigueur du Règlement 328 modifiant le chapitre III, sections II et III ainsi que l'ajout d'un point à la section III modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 111.

6.2 Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés - Avis de motion et premier projet - Adoption

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés.

(Adoptée)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans la ville de Richmond est nécessaire de se doter d'un règlement sur les projets intégrés afin de favoriser la construction des logements;

2024-05-06-03



CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite s'assurer de densifier les espaces résidentiels afin de permettre à ses citoyens de se loger dans la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une pénurie des logements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à encourager les promoteurs à investir sur le territoire de la ville de Richmond pour la construction des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de cette loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Ville pourvoit à la construction des logements de qualité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement afin d'établir les modalités de gestion de ce service municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Boutin à la séance du conseil le 6 mai 2024;

POUR CES MOTIFS. IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet du Règlement numéro 333 modifiant le Règlement de zonage numéro 108 concernant les dispositions relatives aux projets intégrés et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 3 juin 2024 à 18 h à la salle du conseil.

(Adoptée)

6.3 Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme - Avis de motion et premier projet - Adoption

Le conseiller Lancaster donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du plan particulier d'urbanisme.

(Adoptée)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la ville de Richmond de se doter d'un nouveau Plan particulier d'urbanisme (PPU) afin de favoriser la revitalisation du centre-ville:

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite améliorer la vie communautaire en partageant les espaces publics afin d'augmenter la sécurité et la fierté d'appartenance de ses citoyens au regard de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à encourager les promoteurs à investir sur le territoire de la ville de Richmond pour la revitalisation économiques;

CONSIDÉRANT QUE la LAU de (chapitre a-19.1) prévoit que la Ville, à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme ,doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan modifié de tout règlement qui n'est pas réputé conforme en vertu de l'article 110.9;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population que le centre-ville soit doté d'un réseau de transport actif et d'espaces publics de qualité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités de planification du centreville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en date 4 mars 2024, a adopté le nouveau Plan particulier d'urbanisme afin de l'intégrer et modifier le plan d'urbanisme numéro 107;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Lancaster à la séance du conseil le 6 mai 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la

2024-05-06-05



2024-05-06-08

2024-05-06-09

2024-05-06-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Ville de Richmond adopte le premier projet du Règlement numéro 335 modifiant le plan d'urbanisme numéro 107 concernant le remplacement du Plan particulier d'urbanisme (PPU) et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 3 juin 2024 à 18 h à la salle du conseil.

(Adoptée)

6.4 Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1 – Avis de motion et premier projet – Adoption

Le conseiller Tremblay donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1.

(Adoptée)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond connait une augmentation des touristes:

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser le développement des services commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite attirer et faciliter le tourisme dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite favoriser et valoriser les services touristiques à travers l'exploitation d'hôtellerie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 6 mai 2024:

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le premier projet du Règlement numéro 336 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services hôteliers illimités » (c3.6a) dans la zone C-1 et que l'assemblée publique de consultation se tiendra le 3 juin 2024 à 18 h à la salle du conseil.

(Adoptée)

6.5 PIIA-5 - 25 à 27, avenue de Melbourne Nord - Nouvelle fondation

CONSIDÉRANT la demande qui vise le remplacement de la fondation par une nouvelle fondation de 2,5 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS. IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 25 à 27, avenue de Melbourne Nord pour le remplacement de la fondation par une nouvelle fondation de 2.5 mètres de hauteur conditionnelle à la création d'un aménagement paysager afin de minimiser l'impact visuel du rehaussement du bâtiment, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

6.6 PIIA-1 - 249, rue Cleevemont - Solarium

CONSIDÉRANT la demande qui vise l'ajout d'un solarium à l'arrière du bâtiment; CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 249, rue Cleevemont pour l'ajout d'un solarium à l'arrière du bâtiment, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)



2024-05-06-13

2024-05-06-14

2024-05-06-15

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6.7 PIIA-1 – 19, avenue de Melbourne Nord – Revêtement, fenêtres et escalier CONSIDÉRANT la demande qui vise le remplacement du revêtement en clin de

bois par du clin « SmartSide » de couleur « Garden sage », le remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine de couleur blanche et l'ajout d'un escalier en bois traité de couleur « cèdre » avec des garde-corps en aluminium de couleur noire:

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 19, avenue de Melbourne Nord pour le remplacement du revêtement en clin de bois par du clin « SmartSide » de couleur « Garden sage », le remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine de couleur blanche et l'ajout d'un escalier en bois traité de couleur « cèdre » avec des garde-corps en aluminium de couleur noire, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

6.8 PIIA-3 - 386, rue du Collège Nord - Réparation des balcons

CONSIDÉRANT la demande qui vise la réparation des balcons et leur gardecorps en remplaçant la couleur verte par la couleur « cèdre »;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS. IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 386, rue du Collège Nord pour réparation des balcons et leur garde-corps en remplaçant la couleur verte par la couleur « cèdre », le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

6.9 Formation - Membres du comité consultatif d'urbanisme

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir les services de l'Association québécoise d'urbanisme pour offrir la formation obligatoire aux membres du comité consultatif d'urbanisme au coût total de 750 \$, taxes en sus, le tout en conformité de la Loi 16 modifiant la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) qui oblige la formation dans les trois mois suivant la nomination d'une personne au comité consultatif d'urbanisme.

(Adoptée)

6.10 Programme OASIS - Convention d'aide financière - Signataire

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de désigner le directeur général, M. Rémi-Mario Mayette, ou Francesco Cappai, directeur de l'Urbanisme et de la Revitalisation pour toutes les questions relatives au projet, avant et après l'octroi de la subvention.

(Adoptée)

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

7.1 Nettoyage des puisards - Soumissions reçues

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix unitaire (avant taxes)	
E360S Solutions Environnementales 360 Ltée.	29.10 \$	
(Beauregard Environnement)	25,10 \$	
ADE Estrie inc.	70,00 \$	
Sanikure	Ne soumissionne pas	



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de E360S Solutions Environnementales 360 Ltée. (Beauregard Environnement), au montant de 29,10 \$ l'unité, taxes en sus, pour le nettoyage des 450 puisards, pour un total de 13 095 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

7.2 Asphaltage des rues - Soumissions reçues

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'épandage d'enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	(Prix unitaire (avant taxes)/tonne		
Pavage Veilleux	ESG-14	211,75 \$		
	ESG-10	211,75 \$		
David Leblond inc.	ESG-14	222,75 \$		
	ESG-10	222,75 \$		
Davaga Préfentaine	ESG-14	Me associaciones and		
Pavage Préfontaine	ESG-10	Ne soumissionne pas		
Pavco Pavage	ESG-14	Name de la constant		
	ESG-10	Ne soumissionne pas		

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Pavage Veilleux au montant de 211,75 \$, la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG 14 et au montant de 211,75 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG-10, pour un maximum approximatif de 220 tonnes métriques représentant un total de 46 600 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

7.3 William Murphy - Tonte des mauvaises herbes sur la rue Principale et le long de la voie ferrée sur la rue Principale Sud - Soumission

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéros 45 de William Murphy pour la tonte de pelouse sur la rue Principale le long de la voie ferrée entre les rues Old Bridge et Craig, au montant de 1 711 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

7.4 Avizo Experts-Conseils - Étude du site de dépôt à neige - Offre de service IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 24-0601 d'Avizo Experts-Conseils, pour procéder à une expertise du site de dépôt à neige, au montant de 2 100 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

7.5 Bruno Fauteux Électrique - Installation d'une protection pour les surtensions - Usine de filtration - Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 241 de Bruno Fauteux Électrique pour effectuer l'installation d'une protection pour les surtensions à l'entrée électrique principale de l'usine de filtration, au montant de 6 219,39 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

7.6 Marquage Traçage Québec - Peinturer les lignes de rues - Offre de service IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 2732 de Marquage Traçage Québec pour le lignage de rues de la ville, au montant de 3 622,23 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-05-06-17

2024-05-06-18

2024-05-06-19



7.7 Pont MacKenzie - Circulation poids lourds

CONSIDÉRANT QUE le pont MacKenzie a une capacité portante maximale de 5 tonnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a toujours, après de nombreuses années, et ce malgré de nombreuses intervention, des véhicules lourds excédent le poids permis qui emprunt le pont;

CONSIDÉRANT QUE la structure du pont est ainsi exposé à des risques non négligeable;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la ville de Richmond demande à la Sûreté du Québec ainsi qu'aux patrouilleurs du contrôle routier d'effectuer les opérations nécessaires aux abords du ponts; de demander au ministère des Transports du Québec de revoir la signalisation afin qu'elle soit plus efficace et efficiente et d'envisager la possibilité d'installer un « gabarit » à l'approche du pont et ce dans les deux directions ou tous autres moyens de dissuasion pour les véhicules lourds, le tout dans l'objectif de sécuriser, non seulement le pont MacKenzie, mais également les autres usagers à savoir les piétons et automobilistes.

(Adoptée)

8. SERVICE RÉCRÉATIF

8.1 Entreprise S2C inc. – Travaux au centre communautaire – Balcons - Soumission IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 216 d'Entreprise S2C inc. pour refaire les 3 balcons avec une rampe d'handicapées au centre communautaire, au montant de 14 900,01 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

8.2 Cimco Réfrigération – Fourniture d'une plateforme de service (échelle) pour le condenseur évaporatif – Soumission

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro MPE230097 Extra 1 de Cimco Réfrigération pour la livraison et l'installation d'une plateforme de service (échelle) pour le condenseur évaporatif de l'aréna, au montant de 12 300 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

9. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général - Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

9.2 Règlement d'emprunt numéro 113 - Renouvellement - Règlements d'emprunt numéros 323 et 324 - Ajout

9.2.1 Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	6 mai 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mai 2024
Montant :	643 900 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du

2024-05-06-22

2024-05-06-23

2024-05-06-24



financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2024, au montant de 643 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article-

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 400 \$	4,84000 %	2025
56 100 \$	4,84000 %	2026
58 800 \$	4,84000 %	2027
61 700 \$	4,84000 %	2028
413 900 \$	4,84000 %	2029

Prix: 100,00000

Coût réel: 4.84000 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

53 400 \$	4,86000 %	2025
56 100 \$	4,86000 %	2026
58 800 \$	4,86000 %	2027
61 700 \$	4,86000 %	2028
413 900 \$	4,86000 %	2029

Prix: 100,00000

Coût réel: 4,86000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53	400 \$	4,85000 %	2025
56	100\$	4,70000 %	2026
58	800 \$	4,60000 %	2027
61	700 \$	4,55000 %	2028
413	900 \$	4,55000 %	2029

Prix: 98.74900

Coût réel : 4,90855 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Richmond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2024 au montant de 643 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 113, 324 et 323. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

(Adoptée)

9.2.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 643 900 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024, réparti comme suit :



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$	
113	158 900 \$	
324	286 000 \$	
323	199 000 \$	

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 324 et 323, la Ville de Richmond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 13 mai 2024;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mai et le
 13 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	53 400 \$		
2026	56 100 \$		
2027	58 800 \$		
2028	61 700 \$		
2029	64 800 \$	(à payer en 2029)	
2029	349 100 \$	(à renouveler)	

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 324 et 323 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de 5 ans (à compter du 13 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

(Adoptée)

9.2.3 Résolution d'approbation du tableau combiné et Attestation CONSIDÉRANT la présentation du tableau combiné en date du 6 mai 2024 produit par le ministère des Finances;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le tableau combiné présenté par le ministère des Finances dont la date d'émission est prévue pour le 13 mai 2024 au montant de 643 900 \$.

(Adoptée)

9.3 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin -Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'intention d'effectuer des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire l'acquisition des équipements au présent règlement, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du 4 mars 2024;

2024-05-06-27



CONSIDÉRANT QUE le présent règlement rencontre les exigences du 3° alinéa de l'article 556 de la *Loi des cités et villes*, à savoir que ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et expliqué aux membres du conseil et adoptée lors de la séance du 2 avril 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

(Adoptée)

9.4 État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales - Dépôt Le directeur général dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2024 tout en répondant aux questions des membres du conseil.

10. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

11. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

11.1 Festival de l'auto ancienne de Richmond - Fermeture des rues - Demande d'autorisation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les organisateurs du Festival de l'auto ancienne à procéder à la fermeture des rues suivantes dans le cadre dudit festival, à savoir :

- le samedi 10 août, de 17 h à minuit :
 - la rue Principale Nord à partir du stationnement entre le Fleuriste Richmond et le Carré Noir jusqu'au coin de la rue Carpenter;
- le dimanche 11 août, de 8 h à 17 h :
 - la rue Principale Nord, de la rue Craig jusqu'à la rue Adams ainsi que les rues adjacentes;
 - la rue du Collège Nord, entre les rues Coiteux et Craig;
 - la rue Coiteux, jusqu'à l'intersection de la rue Barlow.

(Adoptée)

11.2 Fondation Émergence - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT. l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

(Adoptée)

2024-05-06-29



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

11.3 Sclérose en plaques Canada (Division du Québec) - Mois de la sensibilisation - Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada - Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada - Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada - Division du Québec est de bâtir un monde sans SP:

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de décréter que le mois de mai est le mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques; QUE le conseil municipal de la Ville de Richmond encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada - Division du Québec.

(Adoptée)

11.4 Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François -Souper bénéfice aux homards - Invitation

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de participer au Souper bénéfice aux homards organisé la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François en réservant 3 billets au montant de 130 \$ chaque, dont 1 billet pour souper sur place et 2 billets pour avoir un repas à emporter. pour un montant total de 390 \$, taxes en sus si applicable.

11.5 Fondation québécoise du cancer - Sûreté du Québec - 4e édition du « Déjeuner du Directeur » - Invitation

Les membres du conseils prennent en note la date du 8 mai 2024 pour participer « Déjeuner du Directeur » au profit de la Fondation québécoise du cancer.

11.6 Comité de la gouvernance - Demande de contribution

11.6.1 Expo des jeunes de Richmond

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par l'Expo des jeunes de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non-récurrente de 100 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente au montant de 100 \$ à l'Expo des jeunes de Richmond.

(Adoptée)

2024-05-06-32



2024-05-06-35

2024-05-06-36

2024-05-06-37

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

11.6.2 Gala Tournesol d'or

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par l'école secondaire du Tournesol de Windsor dans le cadre du Gala Tournesol d'Or:

CONSIDÉRANT QUE ce gala vise à souligner l'engagement et à reconnaître la persévérance des élèves dans leur parcours académique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière de 50 \$:

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente au montant de 50 \$ pour le Gala Tournesol d'Or.

(Adoptée)

11.6.3 Club 4-H

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par le Club 4-H de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE Club 4-H de Richmond sera l'hôte du Rallye provincial 4-H du 27 au 30 juin prochaine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière de 50 \$

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente au montant de 50 \$ au Club 4-H de Richmond afin de les soutenir dans l'organisation du Rallye provincial 2024.

(Adoptée)

11.6.4 Festival de l'auto ancienne

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par le Festival de l'auto ancienne:

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît l'importance de soutenir le Festival de l'auto ancienne;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de l'auto ancienne est devenu événement important pour la Ville de Richmond ainsi que ses commercants:

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière de 300 \$:

POUR CES MOTIFS. IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente au montant de 300 \$ au Festival de l'auto ancienne de Richmond.

(Adoptée)

12. CORRESPONDANCES DIVERSES

12.1 Réseau des lesbiennes du Québec - Remerciements

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre de remerciements du Réseau des lesbiennes du Québec pour avoir adopté la résolution marquant la Journée de la visibilité lesbienne.

13. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'entériner le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 325 798,01 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 3 mai 2024.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 144 433,74 \$tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 3 mai 2024.

(Adoptée)

13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 96 152,25 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant	Après
	taxes	taxes
REFRIGERATION GARAND INC.		
Installer 7 thermo-pompes - Centre comm	17 512,00 \$	20 134,42 \$
CIMCO REFRIGERATION		
Tour d'eau - Aréna - Facture progressive	36 607,25 \$	42 089,18 \$
RAYMOND DUNLAVEY		
Soufflage de rues 2023-2024	7 875,00 \$	9 054,28 \$
JP CADRIN		
Équilibration rôle 2025-2027 - 1 ^{er} versement	9 700,00 \$	11 152,58 \$
TECHSPORT INC.		
Abri solaire & bancs suspendu	16 458,00 \$	18 922,59 \$
D. MECANIQUE 2012 INC.		
Carrosserie - GMC Sierra 1500	8 000,00 \$	9 198,00 \$
ENTREPRISE S2C INC.		
Travaux salle communautaire - Plafond & fils	19 460,01 \$	22 374,16 \$
Travaux salle communautaire - Mur et peinture	11 605,01 \$	13 342,86 \$
GRAND TOTAL	127 217,27 \$	146 268,07 \$
		(Adoptée)

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Nettoyage des rues

Les membres du conseil demandent quand se fera le balayage des rues. On les informe que le tout sera complété d'ici le 10 mai prochain.

14.2 Soirée des bénévoles

Les membres du conseil félicitent les organisateurs de la soirée en hommage aux bénévoles ainsi que les bénévoles qui ont été honorés

14.3 Ministère des Transports - Éclairage

Les membres du conseil demandent à ce qu'une intervention soit faite auprès du ministère des Transports du Québec concernant l'absence d'éclairage sur la route 143 à l'intersection de la rue Laurier.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

15.1 Michel Jeanson - Chevaliers de Colomb - Aide financière

Michel Jeanson des Chevaliers de Colomb questionne le conseil à savoir pourquoi ils n'ont pas reçu l'aide financière demandée. Le conseil explique que la demande est beaucoup trop vague et qu'elle donne l'impression de financer le fonctionnement du Club alors que le conseil préfère contribuer au financement d'une activité particulière.



16. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 16, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉT GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 795.

Rémi-Mario Mayette, OMA

directeur général et greffier-trésorier